

SÉCURISATION DE L'ÉGLISE - prévention contre le vol

“décourager et ralentir”

Étudier l'implantation de l'église dans le village et son environnement immédiat.

SÉCURISATION PHYSIQUE ET MECANIQUE :

- Choisir une seule porte d'accès, visible du plus grand nombre.
- Ne pas laisser d'outils ou d'échelle dans l'église ou à proximité.
- Pas de clés dissimulées dans l'église (dans un vase de fleurs, sous une nappe d'autel ou accrochées à l'intérieur d'un confessionnal etc)
- La sacristie : serrures trois points conseillées, vérifier la solidité des portes.
- Dans la sacristie, placer l'orfèvrerie dans un placard fermé à clef. Le matériel de sono également.
- Sacristie : protéger les fenêtres accessibles par des barreaux (voir avec la mairie).
- Munir les vitraux de grillage extérieur : protège du vandalisme (et des chocs d'oiseaux).
- Voir s'il est possible de mettre en sécurité des objets de petite taille dans des niches avec vitrage.
- Pour fixation des statues et objets MH contre le vol, voir avec Alexandra Buvignier CAO : a.buvignier@caue-sarthe.com

SÉCURISATION HUMAINE :

- Sensibiliser les habitants de la commune à la valeur patrimoniale des objets que contient l'église.
- Sensibiliser le voisinage aux risques d'intrusion et de vol.
- Faire des rondes. Vérifier si des objets sont déplacés ou absents.
- À la fermeture, veiller à ce que personne ne se laisse enfermer (ne pas fermer seul(e) à la tombée de la nuit).
- Avoir l'œil à la sacristie pendant les célébrations (vols impulsifs)
- Gardiennage à voir avec la mairie. Cf. site du diocèse : « Gestion des églises communales »
<https://www.sarthe-catholique.fr/gestion-des-eglises-communales/>

SÉCURISATION “PSYCHOLOGIQUE” :

- Éviter une impression d'abandon : désordre, toiles d'araignées, affiches périmées, entassements de chaises ou d'anciens matériels non-utilisés. Herbes folles sur les seuils, végétaux sur les montants des fenêtres etc.
- Mettre un fond musical. Que l'église donne l'impression d'être “habitée”.
- Éclairage intérieur sur détecteur de mouvements ou minuteur.
- Extérieur : réfléchir à un détecteur de mouvements et spots d'éclairage (nuit).
- Voir avec la mairie : une vidéo protection des abords de l'église.

Étudier les solutions et astuces trouvées ailleurs

Si l'église est MH, ne pas entreprendre d'aménagements de sécurisation (nouveaux barreaux, grillage sur vitraux, pose de spots ..) sans l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) : udap72@culture.gouv.fr